



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION TECHNIQUE DES VEHICULES RÉPARÉS

→ Qu'est-ce que le PV de réception technique des véhicules réparés ?

Le visa de bon de commande présentant des grands travaux d'entretien et/ou de réparations est toujours émis avec la mention « sous réserve de réception technique à la fin des travaux ».

Le PV est établi après la vérification de la conformité de l'exécution de ces grands travaux de réparation aux bons de commande.

→ Qui sont concernés par le PV de réception technique des véhicules réparés ?

Les Ordonnateurs Secondaires des organismes publics et des organismes rattachés sont ciblés par cette démarche.

→ Quelles sont les conditions d'obtention ?

Le PV de réception technique des véhicules réparés s'obtient sur présentation obligatoire des véhicules ayant fait l'objet de grands travaux au SSCVA.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité 48h après la date du RDV pour présentation du véhicule.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour obtenir le PV de réception sont les suivants :

- ✓ Demande de réception technique adressée au Chef du SSCVA
- ✓ Photocopie certifiée de la facture définitive et du Marché
- ✓ Bon de commande original visé par le SSCVA

Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -
Rue RASETA - Andraharo



sscva.dpe@dgfag.mg



032 11 086 12 / 034 60 225 55